

Monsieur XX
Rue YY
BP 16
94440 VILLECRESNES

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier recommandé, à propos de vos terrains de l'Allée Royale, et je souhaite y répondre au nom des 14 élus concernés.

Tout d'abord, je suis surpris du contenu de votre lettre dans la mesure où, à aucun moment, dans notre document, il n'est fait allusion à l'action des propriétaires que vous êtes. Les élus signataires et moi-même, n'aurions d'ailleurs aucune peine à comprendre que des personnes privées cherchent à valoriser au mieux leur patrimoine.

Mais nous sommes des élus, et en tant que tels, notre devoir est de privilégier l'intérêt général. Or la manière dont le projet de ZAC, dite de l'Allée Royale, a été présenté aux membres du conseil municipal, tant dans son contenu, que dans les procédures suggérées pour le faire aboutir ou dans son calendrier, n'est pas compatible avec les règles d'exercice de nos responsabilités. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité le geler, jusqu'à ce que les études et les concertations nécessaires soient entreprises. Permettez moi de vous donner quelques exemples :

Le document qui nous a été remis en novembre 2006, explicite deux voies possibles pour la réalisation de la ZAC. Je cite :

1. Lancer l'opération sous le contrôle de la ville avec consultation, pour le choix d'un aménageur, et procédure de ZAC et de DUP
2. Lancer l'opération avec un « aménageur constructeur » qui a mené de nombreuses démarches auprès des propriétaires

A la fin de ses explications, le bureau d'études nous a vivement recommandé la seconde voie, plus simple, plus « amiable », plus rapide. Or l'intérêt de la ville est peut-être de faire une DUP.

Dans le même document un calendrier nous était proposé dont voici quelques étapes :

- Validation de l'étude : janvier 2007
- Décision de créer la ZAC par le conseil : mars 2007
- Choix de l'aménageur constructeur « par le maire » : septembre 2007

Convenez que ce calendrier était incompatible avec la conduite d'études approfondies sur les conséquences d'un accroissement considérable de population (300 logements *3,5 habitants en moyenne dans chaque logement = 1000 personnes et plus de 2000 en comptant les autres projets en gestation). Aucune concertation, d'aucune sorte n'était par ailleurs envisagée en direction de la population.

Enfin si la démarche était, comme vous l'affirmez, totalement unilatérale, comment expliquer les nombreuses réunions tenues en mairie entre le représentant de cet « aménageur constructeur » et le maire ou son adjoint à l'urbanisme, hors la présence de tout autre élu ou membre de la commission urbanisme ?

Voilà quelques unes des raisons qui ont motivé notre position quant à ce projet.

J'espère vous avoir convaincu du bien fondé de notre attitude d'élus responsables et vous avoir démontré que, contrairement à la conclusion de votre lettre, elle n'a rien de fantaisiste.

Je vous remercie de bien communiquer cette réponse aux autres propriétaires signataires et vous prie de croire, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs



Daniel WAPPLER